

Article 1. OBJET

Le « Circuit Départemental Adulte » est une compétition individuelle qui est placée sous le statut de « Circuit Adultes » au sens défini par la Fédération Française de Badminton. Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et d'accueil et le déroulement sportif.

Le suivi des Circuits Départementaux Adultes est délégué à la Commission Vie Sportive.

Sa gestion est réalisée par les agents du siège du Comité Nord Badminton.

Article 2. ORGANISATION

L'accueil du Circuit Départemental Adulte est délégué à une instance locale affiliée au Comité Nord Badminton désignée ci-après comme « le club accueillant ».

Il est composé de plusieurs étapes dont l'organisation est déléguée aux clubs dans les conditions définies par le présent règlement.

L'attribution de l'accueil s'effectue par la commission Calendrier.

La création des Circuits Départementaux sur la plateforme Fédérale Poona, sur la plateforme d'inscription Badnet, la confection et la réalisation des poules, des tableaux et des échéanciers sont réalisées par les services du Comité Nord Badminton après attribution de l'accueil à la structure désignée.

A titre dérogatoire, le club accueillant en ayant fait la demande préalablement pourra se voir déléguer la confection et la réalisation des poules, des tableaux et des échéanciers sous réserve de disposer des connaissances et formations minimales. Toutefois et dans le cas d'une nécessité d'ajuster la répartition des joueurs entre différents sites sur un même week-end (surnombre sur un lieu et places disponibles ailleurs), le Comité conservera l'organisation de ces ajustements avant de donner la main au club accueillant en vue de la confection des tableaux. Cela pouvant ainsi décaler dans le temps la possibilité d'effectuer par le club la confection des tableaux.

Article 3. CRITERES DE PARTICIPATION

3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer aux Circuits Départementaux, les joueurs et joueuses licencié(e)s à la FFBAD dans un club du Nord, pour la saison en cours ne faisant l'objet d'aucune mesure de suspension et disposant du certificat médical ou questionnaire de santé nécessaire.

A titre dérogatoire et sur demande écrite, un club se situant en dehors de la zone d'influence du Comité Départemental du Nord mais se situant dans un Département limitrophe pourra solliciter l'inscription d'un ou plusieurs joueurs pour les manifestations accueillies au cours de la saison. Ceux-ci ne sont pas prioritaires et viennent compléter les tableaux si le nombre de participants le permet. Un supplément de 1 €uro de droit d'inscription sera demandé pour chaque joueur licencié hors du département du Nord (cf. Article 4.3).

3.2. Catégorie d'âge

Les joueurs Seniors, Vétérans, Minimes (U15), Cadets (U17) et Juniors (U19) peuvent participer au Circuit Départemental Adulte.

3.3. Catégorie de classement

Les Circuits Départementaux D9/P sont ouverts aux joueurs classés D9 et P.

Les joueurs classés NC ne sont pas autorisés. A titre dérogatoire et en lien avec le bassin de pratique, les joueurs classés NC pourront être retenus.

Article 4. MODALITES D'INSCRIPTION

4.1. Contenu des inscriptions

Les inscriptions sont à effectuer par le club ou le joueur depuis le site du Comité Nord Badminton (onglet Calendrier puis onglet Liens vers inscription) ou sur Badnet ou Ebad.

En début de saison et jusqu'au 15 octobre de l'année en cours, une dérogation exceptionnelle pourra-être accordée par la commission Vie Sportive du Comité Nord Badminton pour les joueurs dont le renouvellement est en cours. Dans tous les cas, les participants devront être licenciés le jour du tirage au sort, faute de quoi, ils ne seront pas retenus pour le tournoi concerné.

4.2. Délais

La date limite d'inscription est fixée au dimanche minuit précédent chaque tournoi.

En cas de dysfonctionnement ou de problème d'inscription, les responsables de club ont jusqu'au lundi midi pour prendre contact avec le siège du Comité Nord Badminton par courriel à l'adresse : viesportive@badnord.com.

Sur demande écrite (viesportive@badnord.com), une dérogation pourra permettre un prolongement de la date limite des inscriptions au plus tard au mardi soir. Seules les conditions suivantes autorisent ce report :

- Dysfonctionnement avéré du système des inscriptions
- Moins de 50 % du nombre de joueurs prévus
(Exemple : 4 terrains x 5 joueurs = vingt joueurs prévus, inscriptions reportables sur demande si moins de onze joueurs).

4.3. Droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription est fixé à Huit Euros (8€) pour un tableau dans les conditions ci-après :

- Cinq Euros sont versés directement aux clubs accueillants.
- Deux Euros sont versés à la FFBAD et un Euro est versé au Comité Nord Badminton.
- Un supplément de 1 Euro de droit d'inscription sera demandé pour chaque joueur licencié dans un club situé hors du département du Nord, via une facturation trimestrielle aux clubs concernés.

Une facture trimestrielle sera envoyée au club accueillant, celle-ci comprendra la part fédérale ainsi que la part départementale.

En cas de forfait d'un joueur non justifié dans un délai de 5 jours, les droits d'inscription restent acquis au club accueillant (cf. article 4.3.3 du Règlement Général des Compétitions) et dans le cas où les droits d'inscription n'ont pas été réglés, la somme forfaitaire de 9€ sera réclamée au club du joueur concerné.

Le justificatif du forfait est à transmettre dans les 5 jours par mail à l'adresse ci-dessous, en y indiquant la date et le lieu de la compétition :

Email : viesportive@badnord.com

4.4. Validation et publication

Les inscriptions sont validées sur Badnet par les agents du Comité Nord Badminton au plus tard le lundi midi précédent chaque tournoi.

En cas de surnombre, les joueurs non-retenus seront mis sur liste d'attente.

Article 5. DEROULEMENT

5.1. Généralités

Les étapes du Circuit Départemental Adulte ont lieu le dimanche de 9h00 à 18h30 maximum.

Les convocations ne peuvent-être annoncées avant 8h30 pour un début à 9h.

Le dernier match lancé de l'échéancier ne pourra être au-delà de 18h00.

En raison des nombreux jours fériés, la Commission Calendrier pourra, le cas échéant, proposer d'organiser des tournois aux clubs.

5.2. Gestion du tournoi

La gestion du tournoi est réalisée sur la [plateforme Badnet](#) en ligne.

Le club accueillant devra obligatoirement mettre en place une table de marque avec au minimum 2 personnes tout au long de la compétition. La première sera responsable de la table de marque et devra obligatoirement être titulaire du diplôme de Gestionnaire et Organisateur de compétitions (GEO) et la deuxième devra avoir suivi la formation Badnet organisée par le Comité Nord Badminton.

5.3. Le score

Les matchs auront lieu en deux sets gagnants de 21 points selon les règles de la FFBaD.

5.4. Tableaux

Afin d'améliorer la qualité des rencontres entre les meilleurs joueurs, et éviter que les joueurs moyens ne rencontrent les plus forts dès le début des rencontres, chaque étape du Circuit Départemental est découpée comme suit :

Trois groupes de niveau ou plus dans les conditions définies ci-dessous :

- TOP A composé des huit joueurs les mieux classés (place 1 à 08 au CPPH) répartis en deux poules de quatre. En sortie de poule, les deux premiers accèdent en ½ finale. Les gagnants en finale et perdants en match de classement 3e/4^e place.
- TOP B composé des huit joueurs suivants les mieux classés (place 9 à 16 au CPPH) répartis en deux poules de quatre. En sortie de poule, les deux premiers accèdent en ½ finale. Les gagnants en finale et perdants en match de classement 3e/4^e place.
- TOP C composé des huit joueurs suivants les mieux classés (place 17 à 24 au CPPH) répartis en poules de quatre. En sortie de poule, les deux premiers accèdent à la phase finale. Les gagnants en finale et perdants en match de classement 3e/4^e place.

En cas de multiple de 8 joueurs supplémentaires, des tops pourront être mis en place dans les mêmes conditions que ci-dessus et selon le nombre de terrains dont dispose le club accueillant. Si le nombre d'inscrits est inférieur à 10 une seule division sera réalisée.

La confection des poules et des tableaux finaux doit être effectuée selon les règles suivantes, à savoir :

- La composition des poules doit être effectuée à l'aide du CPPH à la date du tirage au sort, l'utilisation du système S doit être privilégié, les joueurs d'un même club ne doivent pas être dans la même poule, si possible, le joueur ayant le plus de point sera la tête de poule 1, le suivant tête de poule 2 etc...

- Lorsque toutes les têtes de poules sont placées, le suivant est placé en 2eme place de la dernière poule, puis les suivants, en remontant vers la poule 1. On place alors les suivants dans l'ordre : de la poule 1 à la dernière poule.
- Pour les tableaux finaux, le respect de la protection des têtes de séries doit être choisi, deux premiers de poule ne peuvent se rencontrer en sortie de poules sauf conditions particulières.

5.5. La sélection

La date du CPPH retenue est celle du tirage au sort.

Le nombre de joueurs est limité à 9 par terrain.

Le Comité Nord Badminton, les clubs accueillants et le juge arbitre veilleront au respect de cette disposition.

Si le nombre de joueurs inscrit est trop important, les joueurs non retenus seront d'abord les minimales, puis les cadets, puis les juniors et en cas de choix à faire entre eux, ne seront conservés que les mieux classés suivant leur classement POONA. Puis, au-delà de ces catégories, les joueurs non retenus seront donc les adultes qui ont le moins de points.

5.6. Les convocations

Les convocations seront mises à disposition des joueurs et des clubs sur Badnet ou Ebad et envoyées par email aux clubs et aux participants avant le mercredi midi précédent chaque manifestation lorsque la limite d'inscription est le dimanche et avant le mercredi soir lorsque la limite d'inscription est le mardi. Il sera nécessaire d'établir des convocations à horaires décalés pour les poules au nombre de joueurs impairs.

5.7. Le Volant Officiel

A titre de test, les Volants HYBRID 5000 (Forza) et CARBONSONIC (Victor) pourront être utilisés en partage. Les volants sont fournis par les joueurs en partage.

Le volant officiel sera le **Mavis 600** (à utiliser en cas de désaccord)

Le club organisateur fournit les volants pour l'ensemble des matchs.

5.8. Les récompenses

Les joueurs terminant 1^{er} et 2^{eme} de chaque tableau seront récompensés au minimum.

Il n'est pas interdit de faire plus.

Les récompenses sont fournies par le club accueillant.

Dans tous les cas, ces récompenses doivent répondre à la législation en vigueur concernant les récompenses aux enfants mineurs.

5.9. Le retour des résultats

L'importation des résultats du tournoi est effectuée par les services du Comité Nord Badminton avant le lundi minuit après vérification du respect du règlement.

En cas de non-respect, celle-ci pourra ne pas être validée pour homologation.

Article 6. ARBITRAGE

La présence d'un Juge Arbitre est obligatoire pendant la compétition (1 Juge Arbitre/7 terrains). La Commission Départementale d'Arbitrage (CDA) est en charge de désigner les Juges Arbitres (sur proposition du club), ils peuvent être licenciés auprès du club accueillant la compétition puisque l'organisateur de la manifestation est le Comité Nord Badminton.

Les indemnités du Juge Arbitre sont prises en charge par le club accueillant dans la limite du plafond fixé par le Comité Nord Badminton. Le Juge Arbitre peut être bénévole.

Le Juge Arbitre ne gère pas la table de marque, c'est un "Gestionnaire et Organisateur de compétition (GEO) ou un bénévole du club formé spécifiquement" qui en a la charge, le Juge Arbitre est sur les terrains.

Ces tournois ayant un contenu pédagogique fort, il est indispensable de rappeler les règles en ce qui concerne la tenue des joueurs et de les faire respecter le plus possible.

Article 7. CLASSEMENT PAR ETAPE et ANNUEL

A la suite de chaque étape, un classement est réalisé et mis à jour sur le site du Comité Nord Badminton selon le détail ci-dessous :

Les points remportés par chaque joueur sont déterminés comme suit :

- TOP A :
 - Vainqueur : 25 pts
 - Finaliste : 20 pts
 - Troisième : 16 pts
 - Quatrième : 10 pts
 - Poule : 2 pts (match gagné)
1 pt (match perdu)

- TOP B :
 - Vainqueur : 15 pts
 - Finaliste : 10 pts
 - Troisième : 8 pts
 - Quatrième : 5 pts
 - Poule : 2 pts (match gagné)
1 pt (match perdu)

- TOP C :
 - Vainqueur : 13 pts
 - Finaliste : 9 pts
 - Troisième : 7 pts
 - Quatrième : 4 pts
 - Poule : 2 pts (match gagné)
1 pt (match perdu)

- TOP D :
 - Vainqueur : 11 pts
 - Finaliste : 8 pts
 - Troisième : 5 pts
 - Quatrième : 3 pts
 - Poule : 2 pts (match gagné)
1 pt (match perdu)

A l'issue de l'ensemble des étapes, un classement général est réalisé.

Les 3 premiers joueurs de chaque tableau seront récompensés.

Un classement par clubs est également réalisé : le club totalisant le plus de points recevra un bon d'achat de 100€ valable chez le partenaire du Comité Nord Badminton, le 2eme touchant un bon d'achat de 50€, le 3eme 30€, le 4eme 20€.

Les remises de récompenses ont lieu lors de la cérémonie de remise des récompenses début septembre.

Un club non représenté à cette manifestation ne touche pas sa récompense

Article 8. ATTRIBUTION DES ETAPES

L'attribution des étapes est réalisée par la commission Calendrier, cette dernière veillera à attribuer chacune des étapes en fonction du nombre de terrains (5 minimum).

Article 9. LA QUALITE DE L'ACCUEIL

Le club accueillant devra veiller à recevoir les joueurs et les accompagnateurs, ainsi que le public dans les meilleures conditions possibles, à savoir :

- Ouverture de la salle suffisamment tôt
- Prévoir suffisamment de chaises ou bancs
- Prévoir une buvette (sucrée, salée, boissons, etc...)
- Prévoir une sono pour annonce et lancement des matchs

Le club accueillant devra obligatoirement mettre en place une table de marque avec au minimum 2 personnes tout au long de la compétition (cf. Art 5.2.)

Les tournois seront susceptibles d'être contrôlés par la Commission Vie Sportive et les services du Comité Nord Badminton à tout moment. Les organisateurs ne respectant pas ce règlement pourront se voir refuser l'obtention de l'organisation de nouvelles compétitions par le Comité Nord Badminton.

Article 10. SANCTIONS

SUITE A DEFAUT D'ORGANISATION

- Non-respect du règlement : 20 €
- Non-respect du règlement (après rappel) : 50 €

SUITE AU FORFAIT D'UN JOUEUR (cf. article 4.3)

- En cas de forfait d'un joueur non justifié dans un délai de 5 jours, les droits d'inscription restent acquis au club accueillant (cf. article 4.3.3 du Règlement Général des Compétitions) et dans le cas où les droits d'inscription n'ont pas été réglés, la somme forfaitaire de 9€ sera réclamée au club du joueur concerné.

Article 11. APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

Les commissions mentionnées, les services du Comité Nord Badminton ainsi que l'organisateur sont chargés de l'application conforme du présent règlement.

La Commission ad hoc supervise ces opérations et, le cas échéant, précise l'interprétation à donner à certains aspects du présent règlement.

Toute question excédant les limites de la délégation qui est attribuée à la Commission est transmise au Conseil d'Administration du Comité Nord Badminton pour décision.

Article 12. ACCOMPAGNATEURS

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs mineurs doivent OBLIGATOIREMENT être accompagnés d'au moins un représentant majeur et présent pendant toute la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents.

On entend par accompagnateur : un dirigeant, un bénévole, un éducateur, un entraîneur ou animateur désigné par le président du club, un parent ou un membre de sa famille désigné par le responsable légal.

Le juge arbitre et le club accueillant pourront interdire la compétition aux joueurs se présentant sans accompagnateur au tournoi. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge arbitre ou au club accueillant lors du pointage des présents.

